

publique et des beaux-arts est chargé de / fois qu'il sera nécessaire, sur convocation du sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique.

### Comité consultatif de l'éducation physique.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts,

Sur la proposition du sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est institué, au sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique, un comité consultatif chargé d'étudier les questions relatives à l'éducation physique, aux sports et à la préparation au service militaire et d'examiner les projets dont il est saisi par le sous-secrétaire d'Etat.

Art. 2. — Suivant la nature des questions à examiner, le comité pourra se diviser en plusieurs sections. Il fixera lui-même la répartition de ses membres entre ses diverses sections.

Art. 3. — Le comité se réunira, en principe, une fois par mois et, en outre, toutes les

de / fois qu'il sera nécessaire, sur convocation du sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique.

Art. 4. — Le comité consultatif est composé ainsi qu'il suit :

Le sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique, président;

Un sénateur, membre du groupe parlementaire, vice-président;

Un député, membre de l'éducation physique, vice-président;

Les anciens sous-secrétaires d'Etat ou haut commissaires de l'éducation physique;

Les rapporteurs du budget à la Chambre et au Sénat;

Le directeur du cabinet militaire du ministre de la guerre;

Le directeur du cabinet du ministre de l'instruction publique;

Le directeur et les membres du cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique;

Le directeur général de l'enseignement technique;

Les directeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire;

Les chefs de service de l'éducation physique et de la préparation au service militaire;

Le conseiller technique de l'éducation physique;

Un délégué du ministre des finances;

Un délégué du ministre de l'intérieur;

Un délégué du ministre de la santé publique;

Un délégué du ministre de la guerre;

Un délégué du ministre de la marine;

Un délégué du ministre des affaires étrangères;

Le directeur du cours supérieur de l'éducation physique de l'Université;

Le directeur de l'école de Joinville;

Les inspecteurs généraux de l'éducation physique;

L'inspecteur principal de l'éducation physique du département de la Seine ou son représentant;

Deux professeurs d'éducation physique de l'Université;

Le président et le secrétaire général du comité national des sports;

Deux représentants du syndicat de la presse sportive;

Six représentants de l'art médical;

Dix personnalités qualifiées par leurs recherches et leurs travaux;

Vingt représentants des unions et fédérations affiliées au comité national des sports.

Fait à Paris, le 27 mars 1930.

PIERRE MARRAUD.